



## **LETTRE D'INFORMATION DU CNU N°10**

### **Edito**

### **Mise en place et vie des CVS : C'est l'heure du bilan !**

Le mois de décembre est une période privilégiée pour tous pour faire le bilan de l'année écoulée et de prendre les résolutions pour l'année à venir. Chaque d'entre nous quel que soit son handicap, quelle que soit sa place dans la société est à même de le faire. Aussi dans le cadre de votre mandat de représentant des usagers au sein des CVS, je vous invite à faire le point lors de votre prochaine réunion du CVS sur le fonctionnement de celui-ci, de recenser les difficultés éventuelles rencontrées, d'en débattre, de remonter auprès du CNU vos observations éventuelles, etc. Plus d'un an après la diffusion du document cadre sur les CVS et le guide pratique de mise en place, il est important que vous nous fassiez partager vos situations locales afin que nous puissions nous saisir de vos difficultés rencontrées pour faire évoluer si besoin les choses. Nous recevons encore trop peu de compte-rendus de vos réunions. N'hésitez pas également à nous contacter directement ou par l'intermédiaire du secrétariat du CNU. Coté CNU, nous aurions souhaité aller à votre rencontre lors de réunions interrégionales. Pour des questions

d'organisation matérielle que nous ne maîtrisons pas, cela n'a pu être réalisé malgré nos demandes. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que cela se fasse dès le début de 2011 afin que nous puissions plus facilement nous connaître, partager ensemble vos expériences, préoccupations, suggestions. De même, la parution de la lettre du CNU devrait reprendre régulièrement si nous bénéficions du soutien nécessaire à sa réalisation.

Dans l'attente, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2011 !

**Michel LALEMANT**  
**Président**

*Besoin d'information sur le rôle et les missions du CNU ? Envie de faire partager une expérience, de faire remonter un thème de réflexion, afin qu'il soit débattu par le CNU ?*

*Vous pouvez faire part de vos souhaits, remarques, et questionnements à Sophie BAUDIER, chargée de mission CNU, au 01.40.78.69.74, [sophie.baudier@apf.asso.fr](mailto:sophie.baudier@apf.asso.fr)  
Merci de faire parvenir vos compte-rendus de CVS à cette même personne.*

### **Sommaire**

**P1 : Edito**

**P2 : contribution du CNU au Congrès**

**P3 : l'accessibilité universelle à l'APF**

**P4 : faciliter et préparer l'organisation d'un CVS en foyer d'hébergement**

**P4 : le CNU lien entre tous les CVS**

## Contribution du CNU pour le Congrès

Les membres du CNU réunis en leur séance du 4 décembre 2010 ont débattu de l'évolution des services et établissements souhaité par les usagers, afin d'apporter leur contribution au Congrès de mai 2011. Dans ce cadre, les élus du CNU :

**Réaffirment la primauté de la citoyenneté de l'utilisateur**, avec le soutien de son représentant légal dans le cas où l'utilisateur n'est pas en capacité de faire ses propres choix (y compris de façon progressive pour l'enfant ou l'adolescent).

**1- Proposent des axes d'amélioration relatifs à l'information, à la formation et au soutien sur les droits des usagers**, avec la mise en place :

En direction de tous les usagers :

- ❖ De soutien juridique en matière de discrimination par la structure.
- ❖ Création d'un guide pratique des droits (remis à l'utilisateur à son arrivée dans une structure, ou aux adhérents dans les délégations), pour que chacun puisse disposer d'une information « accessible » (en termes de compréhension), et dispose d'une connaissance de ses droits dans tous les domaines.

- ❖ Création d'un service juridique de l'APF (spécialisé dans l'aide administrative et juridique pour les dépôts de plainte), avec des avocats spécialisés en la matière.

En direction de leurs élus : CVS et CNU

- ❖ Formation par l'APF des membres des CVS, afin qu'ils soient davantage informés de leur rôle et responsabilité à tenir dans leurs structures.
- ❖ Politique volontariste de promotion de l'expression des usagers des CVS et du CNU, en fonction du type de structure. Ce qui est en place au niveau des CVS doit-être mieux relayé par les directeurs de structure.
- ❖ Améliorer les remontées d'information entre CVS et CNU par une transmission systématique des comptes-rendus des CVS, par les directions de structures
- ❖ Développer l'interface entre CNU et CVS par la généralisation des rencontres interrégionales entre CVS et CNU

**2- En matière de périmètre de l'offre APF, le CNU demande :**

- ❖ Dans le domaine de la vie à domicile, mise en place de structures d'aide de nuit pour les

usagers vivant à domicile. Le choix d'une vie à domicile serait ainsi une réelle alternative à l'hébergement en foyer.

- ❖ Le développement systématique de structures d'aide à l'autonomie : s'assurer d'une équité territoriale de l'offre (via des créations ou des exigences d'accès à tous à ces besoins).
- ❖ Accessibilité de l'accueil dans les structures d'hébergement d'urgence, que ce soit dans nos structures (création d'une place supplémentaire) ou dans les lieux d'accueil d'urgence ordinaires.
- ❖ Prise en compte de la généralisation de la vie en couple des usagers dans les foyers. Formation du personnel dans ce domaine (des sessions sont organisées via APF Formation).
- ❖ Prise en compte et lutte contre l'isolement des usagers de l'APF
- ❖ Développement d'une offre prenant en compte le vieillissement des usagers.

### L'accessibilité universelle à l'APF...

La loi du 11 février 2005 a fixé pour 2015 l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et ce pour tous les handicaps.

Pour exiger la mise aux normes des ERP et bâtiments d'habitation par

l'intermédiaire de ses représentants en Commission Communale d'Accessibilité et en Commission Consultatives Départementales de l'Accessibilité et Sécurité, il est important que l'A.P.F. montre l'exemple.

Elle souhaite donc tout mettre en œuvre pour que ses établissements et services soient aux normes avant le délai légal.

Un diagnostic étant prévu, les personnes (usagers, bénévoles, professionnels ...) souhaitant y participer recevront une information.

Certains établissements, comme les délégations, ne rentrant pas dans les catégories ayant obligation de diagnostic seront néanmoins inclus car ils reçoivent une majorité de personnes en situation de handicap. La programmation des travaux aura lieu de 2011 à 2014.

Pour information :

<i>1ère catégorie :</i>	<i>&gt; 1500 personnes</i>
<i>2<sup>ème</sup> catégorie :</i>	<i>de 701 à 1500 personnes</i>
<i>3<sup>ème</sup> catégorie :</i>	<i>de 301 à 700 personnes</i>
<i>4<sup>ème</sup> catégorie :</i>	<i>jusqu'à 300 personnes</i>
<i>5<sup>ème</sup> catégorie :</i>	<i>effectif du public inférieur au minimum fixé par le règlement de sécurité et ne justifiant pas de diagnostic.</i>

**Véronique SZPAK, CNU, vie à domicile**

## **Faciliter et préparer l'organisation d'un CVS en foyer d'hébergement**

La consultation et de l'information des résidents est essentielle :

1. Chaque résident a le droit à la parole
2. Le directeur membre de droit, est présent à titre consultatif
3. Les membres du c.v.s. sont des personnes qui sont élues par l'ensemble des usagers de la structure d'accueil, leur institution.
4. Ils doivent prendre en compte l'avis de chacun
5. Il est important de recueillir l'avis des autres usagers (lors d'une réunion par exemple) et de faire une réunion préparatoire entre membres du CVS avant la tenue de la réunion du CVS.
6. Les résidents peuvent être aidés par un membre du personnel afin de préparer ses questions
7. Pour tous changements qui concernent la collectivité, le directeur doit demander l'avis de chaque résident car ils sont chez eux
8. Le compte rendu doit être affiché à la vue de tous

**Xavier JAFFRY, CNU secteur hébergement adulte**

## **Le CNU, lien entre tous les CVS**

Prendre conscience que le CNU peut aider les membres des CVS dans chaque type d'établissement est important car la parole de l'utilisateur a son importance, tout comme les usagers qui y siègent.

Le contact doit être établi dans toutes les structures.

N'ayez pas peur de vous exprimer. L'APF défend notre place et nos droits, nous pouvons ainsi lui faire confiance.

Notre parole a un poids, le CNU et le CVS réunis ensemble pourront faire valoir ce qui est important à travailler, ceci dans le respect et l'écoute entre professionnels et usagers.

Soyons confiants, il y a du chemin, nous ferons du bon travail ensemble.

**Cécile ROTTELEUR, CNU secteur vie à domicile**